

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_036

VALIDATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'OFFICE DE TOURISME DE TOURISME DE L'EST COTE EST

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **47**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
41	6	1	47

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

ETAIENT ABSENTS :

Madame Odile DAMOUR

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Monsieur Dominique PRIX, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Mario EDMOND donne procuration à Madame Nina ROGER, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_036

VALIDATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'OFFICE DE TOURISME DE TOURISME DE L'EST COTE EST

I – CONTEXTE

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte particulièrement exigeant pour l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est de La Réunion. Après une année 2025 marquée par le passage du cyclone Garance et ses conséquences sur l'activité économique et touristique du territoire, l'OTI a pleinement assumé son rôle d'outil de proximité, en accompagnant les professionnels et en soutenant l'action de la CIREST dans la gestion de cette crise.

Ces orientations budgétaires traduisent avant tout une volonté de responsabilité et de réalisme. Elles s'appuient sur une dynamique positive de la taxe de séjour, devenue un levier structurant du financement de l'action touristique, tout en intégrant une hypothèse prudente concernant les financements régionaux. Dans ce contexte, la CIREST maintient son engagement en tant que collectivité de tutelle, garantissant l'équilibre financier de l'établissement et la continuité du service public touristique.

Le budget 2026, d'un montant global d'environ 1,87 million d'euros, reflète la nature même de l'Office de Tourisme : une structure de services, dont la principale richesse demeure l'humain. La maîtrise des effectifs et des charges de fonctionnement s'accompagne toutefois d'un maintien de la qualité de l'accueil, de la promotion et de la mise en marché de l'offre touristique du territoire.

Les priorités d'actions pour 2026 s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de développement touristique communautaire. Elles visent à consolider le réseau d'accueil et d'information, à renforcer la promotion de la destination autour de ses filières structurantes, à poursuivre la coordination des acteurs locaux et à développer la commercialisation des produits et expériences touristiques du territoire.

Les investissements programmés restent volontairement ciblés et mesurés. Ils répondent à des besoins concrets d'aménagement, de modernisation numérique et de renouvellement des équipements, sans recours à l'emprunt et dans le respect du principe d'annualité budgétaire.

Enfin, ces orientations traduisent une ambition claire : maintenir un service public touristique efficace, solidaire et durable, tout en préparant l'avenir. L'OTI entend ainsi poursuivre une gestion rigoureuse, renforcer ses ressources propres et s'engager progressivement dans une démarche de responsabilité sociale, au service de l'attractivité et du rayonnement du territoire Est.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la validation des orientations budgétaires de l'OTI lors de son conseil d'administration du 09 Février 2026,
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,

Considérant,

- l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est de La Réunion comme un outil structurant de la politique touristique communautaire, concourant à l'attractivité du territoire, à la valorisation de ses atouts et au soutien des acteurs locaux ;
- l'adoption par la CIREST d'une nouvelle stratégie de développement touristique pluriannuelle, à l'élaboration de laquelle l'Office de Tourisme a été étroitement associé et dont il assure désormais la déclinaison opérationnelle ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **DE VALIDER** les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 de l'office de tourisme, telles que présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires annexé au présent rapport ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER